



**Vers un projet de loi 96 plus efficace:
Inclusion des Québécois d'expression anglaise dans
la promotion et la protection de la langue française via
l'emploi**

Présenté par la Table ronde provinciale sur l'emploi (PERT)





Table des matières

À propos de PERT	4
Faits clés au sujet des Québécois d'expression anglaise du Québec	5
Sommaire exécutif	6 - 9
Introduction	6 - 7
Lacunes	8
Aperçu des recommandations	8 - 9
Glossaire et notes	10
Analyse	11 - 15
Introduction	12
Difficultés d'emploi auxquelles font face les Québécois d'expression anglaise	12 - 13
Projet de loi 96	13 - 14
L'importance de l'apprentissage de la langue française	14
Lacunes	15
Recommandations	16 - 27
Conclusion	27 - 28
Ouvrages cités	29 - 31



À propos de PERT

La Table ronde provinciale sur l'emploi (PERT) est un organisme à but non lucratif qui vise à relever les défis de l'emploi des Québécois d'expression anglaise dans l'ensemble du Québec, par le biais de la recherche, de la consultation des intervenants et de recommandations de politiques. Grâce à l'engagement des organismes de prestation de services, des partenaires en éducation, des employeurs et du gouvernement, nous veillons à ce que les Québécois d'expression anglaise aient la possibilité de contribuer pleinement à la prospérité et à la richesse sociale du Québec et d'accéder aux ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir.

PERT a connu ses débuts auprès des Services d'emploi pour les jeunes (YES). YES a été fondé en 1955 afin d'offrir des services de soutien en anglais visant à aider les Québécois à trouver de l'emploi, à démarrer ou développer des entreprises ou encore à obtenir un revenu stable par une pratique artistique.

En 2018, YES et le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise ont discuté de la possibilité de voir naître un nouvel organisme provincial indépendant qui aurait pour mandat de récolter des informations par rapport aux problèmes d'emploi et d'employabilité auxquels font face les communautés d'expression anglaise. En 2020, PERT a officiellement été constitué, s'appuyant sur les vingt-cinq ans d'expérience de YES tout en empruntant une voie unique dans les domaines de la recherche, du soutien et du développement de compétences pour aider les Québécois d'expression anglaise dans leurs aspirations et besoins en matière d'emploi.



Faits clés au sujet des Québécois d'expression anglaise du Québec

- Le recensement canadien de 2016 a identifié que l'anglais est la première langue officielle parlée de 1 097 920 Québécois, soit 13,8% de la population.
- Dans le recensement canadien de 2016, les Québécois d'expression anglaise avaient un taux de chômage de 8,9%, en comparaison avec un taux de 6,9% pour les Québécois francophones.
- L'écart entre les Québécois d'expression anglaise et celles des francophones est encore plus grand dans les régions du Québec où les communautés d'expression anglaise ont tendance à connaître des taux de chômage supérieurs à ceux des communautés francophones. Par exemple, sur la Côte-Nord, les Québécois d'expression anglaise ont un taux de chômage de 25,5%, et de 11,6% pour les francophones.
- En 2016, le revenu médian net des Québécois d'expression anglaise était de 27 416\$, et celui des francophones de 30 211\$.
- Malgré le fait qu'elles représentent 13,8% de la population, il est estimé que moins de 3% du financement pour les services d'emploi fourni par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été distribué aux organismes offrant des services aux Québécois d'expression anglaise (Provincial Employment Roundtable [PERT], 2020).
- Parmi les 70% des Québécois d'expression anglaise (langue maternelle) qui sont nés au Québec et qui demeuraient dans la province en 1971, près de 50% ont émigré ailleurs au Canada avant 2001 (Canadian Heritage, 2011).
- Des données récentes suggèrent que l'émigration demeure une problématique majeure, surtout parmi les jeunes Québécois d'expression anglaise qui affirment que les compétences linguistiques sont la raison principale pour laquelle ils décident de quitter la province (Crossland & Brown, 2021).
- Une proportion croissante de Québécois d'expression anglaise est devenue bilingue depuis l'adoption du projet de loi 101; de 37% en 1971 à 68,8% en 2016 (Bourhis & Sioufi, 2021).
- Aujourd'hui 78% des Québécois d'expression anglaise âgée de 18 à 24 ans sont bilingues (Bourhis & Sioufi, 2021).



Sommaire exécutif

Introduction

Lors de sa présentation du 12 novembre 2021 portant sur sa vision économique pour le Québec, le premier ministre Legault a réitéré l'engagement du gouvernement à réduire l'écart de richesse entre l'Ontario et le Québec et à augmenter la prospérité du Québec (Gouvernement du Québec, 2021a). La situation économique du Québec peut être considérée avec optimisme. Un rapport récent de Scotiabank Economics (2021) indiquait que le Québec connaissait une forte reprise économique et qu'il devançait les autres provinces canadiennes « en matière d'expansion économique pour la première fois dans l'histoire ».

La vision économique que le gouvernement a pour la province repose sur cinq piliers importants, dont le développement d'une forte main-d'œuvre. Cependant, le Québec est confronté à certaines difficultés, notamment un sévère manque de main-d'œuvre qui, dans le deuxième trimestre de 2021, comptait plus de 190 000 postes vacants, ce qui place la province au deuxième rang après l'Ontario (Statistics Canada, 2021). Il est évident par l'annonce récente du plan « Opération main-d'œuvre », doté d'un budget de 3,9 milliards de dollars pour lutter contre le manque de main-d'œuvre, que le gouvernement du Québec voit comme une priorité la résolution de cette crise, et vise à s'assurer qu'aucun Québécois ne soit laissé pour compte (Gouvernement du Québec, 2021b).

PERT partage l'avis que la crise de la main-d'œuvre que vit le Québec exige la mobilisation de tous les Québécois travaillant en collaboration dans tous les secteurs. Malheureusement, nos recherches nous démontrent que les Québécois d'expression anglaise ne participent pas pleinement au marché du travail.

Les Québécois d'expression anglaise représentent une proportion importante de la population québécoise. Le recensement canadien de 2016 a identifié que pour 1 097 920 Québécois l'anglais est la première langue officielle parlée, soit 13,8% de la population. Le nombre de québécois dont la langue maternelle est l'anglais est de 657 078, soit 8,1% de la population totale.

Les Québécois d'expression anglaise constituent la minorité linguistique la plus diversifiée de toutes les minorités linguistiques du Canada, provenant de divers milieux culturels. 20% appartiennent à un groupe de minorité visible (Canadian Heritage, 4). Une proportion croissante de Québécois d'expression anglaise est devenue bilingue depuis l'adoption du projet de loi 101; de 37% en 1971 à 68,8% en 2016. 78% des Québécois d'expression anglaise âgée de 18 à 24 ans sont bilingues (Bourhis & Sioufi, 2021).

Nous sommes fiers de constater que les Québécois d'expression anglaise ont contribué à l'objectif de promouvoir et de protéger la langue française, et qu'elles sont toujours plus nombreuses à y contribuer. L'une des meilleures manières de s'intégrer au Québec francophone est l'emploi. Par contre, malgré le niveau élevé de bilinguisme dans les communautés d'expression anglaise, elles font face à de nombreux défis en matière d'emploi et d'employabilité. Ces défis sont souvent basés sur la perception que leur français de niveau professionnel est inadéquat.



Nous constatons chez les communautés d'expression anglaise des taux de chômage plus élevés, une tendance accrue de se trouver sous le seuil de faible revenu, et des revenus médians inférieurs en comparaison avec leurs homologues francophones. Ces données nous démontrent que les communautés d'expression anglaise ne sont pas entièrement intégrées au marché du travail du Québec.

C'est dans ce contexte que le projet de loi 96 a été proposé.

Projet de loi 96

PERT appuie les objectifs de protéger et de réaffirmer le français comme langue officielle du Québec, proposé dans le projet de loi 96. Nous saluons l'effort de trouver des solutions pour améliorer l'accès à l'apprentissage de la langue française. Nous croyons que l'obtention de compétences en français ouvre la voie aux gens de toutes origines à participer à la prospérité et à la richesse unique de la société du Québec.

Le projet de loi 96 réclame la création d'un ministère de la Langue française, qui aura pour rôle de promouvoir et de protéger le français et d'assurer des conditions favorables à la réalisation de ces objectifs par l'entremise de divers ministères, de départements et d'autres organisations.

Le projet de loi prévoit aussi la création de Francisation Québec qui apportera potentiellement de nombreuses améliorations concrètes et durables à la prestation des services d'apprentissage du français à travers la province. Présentement, la structure d'apprentissage du français consiste en un pêle-mêle de programmes ciblant des groupes spécifiques, mais qui ne sont pas accessibles à tous les Québécois. Le projet de loi 96 pourrait donc aider à rectifier ce problème en responsabilisant Francisation Québec des services éducationnels pour les Québécois ayant besoin d'acquérir, d'améliorer et de maîtriser la langue française.

Alors que ces nouvelles entités sont prometteuses, leur succès dépendra de leurs capacités de simplifier et rendre plus convivial la prestation des services en francisation. Si elles y parviennent, il s'agira d'un changement bienvenu par rapport à la situation actuelle où les programmes de français langue seconde sont entravés par un manque de coordination et de clarté entre les différentes instances gouvernementales, les prestataires de services et les organismes communautaires.

PERT craint cependant, que ni Francisation Québec ni le ministère de la Langue française ne disposent de suffisamment de temps pour s'acquitter de leurs mandats avant que des mesures d'application ne soient mises en place.

Si le gouvernement n'alloue pas suffisamment de temps pour travailler à l'amélioration des programmes de francisation et de perfectionnement du français, particulièrement ceux destinés aux Québécois d'expression anglaise, les mesures d'application du projet de loi 96 pourraient ultimement nuire aux efforts déployés par le gouvernement de promouvoir l'épanouissement de la langue française et combler la pénurie de main-d'œuvre et faire croître l'économie québécoise.



Lacunes

PERT a identifié les lacunes suivantes dans le du projet de loi 96:

- Le projet de loi impose des fardeaux réglementaires immédiats et excessifs sous forme de lourdes amendes, d'injonctions légales et de poursuites civiles, et il implique de surveiller et d'imposer l'utilisation du français sur le lieu de travail. Cela détournera l'attention des organisations de leurs missions principales et nuira au recrutement de travailleurs indispensables, surtout de ceux d'expression anglaise.
- Le projet de loi n'offre pas une définition inclusive de personne d'expression anglaise, ce qui risque de restreindre les services essentiels, dont les services d'emplois, aux membres de la communauté historique d'expression anglaise, excluant ainsi des centaines de milliers de Québécois pour qui l'anglais est la première langue officielle parlée.
- Le projet de loi ne fournit pas suffisamment de détails ou de précisions sur la manière dont Francisation Québec soutiendra les diverses catégories de personnes apprenant le français au Québec, et risque donc d'exclure plusieurs individus des bienfaits liés à l'apprentissage du niveau de français nécessaire pour assurer leur employabilité et leur participation active au sein de la société du Québec.
- Puisque ni Francisation Québec ni le ministère de la Langue française n'ont encore été créés, il est difficile d'estimer le temps qu'il leur faudra pour établir et réaliser leurs objectifs de promotion et de protection du français. Pourtant, des mesures de conformité et d'application seraient mises en œuvre seulement quelques mois après l'adoption du projet de loi. Il s'agit là d'une profonde contradiction dans le projet de loi qui pourrait seulement être réglée en reportant l'implémentation des mesures d'application au moment où Francisation Québec et le ministère de la Langue française auront été capables de définir des objectifs clairs et mesurables.

Aperçu des recommandations

PERT croit que des incitatifs s'avéreront plus efficaces que des mesures coercitives pour renforcer et étendre l'usage du français au Québec.

Donc, en réponse au projet de loi 96 et ses impacts afférents, PERT avance les recommandations suivantes qui vise à l'amender le projet de loi en soit, la manière que le projet de loi sera opérationnalisé, les changements nécessaires qui seront apportés au sein d'institutions et ministère afférent ainsi qu'au changement des politiques et cadres de financement que le projet de loi va engendrer:

Recommandation 1: Garantir la prestation de tous les services d'emplois financés par des fonds publics, incluant les organismes communautaires, à travers le Québec en anglais aux Québécois d'expression anglaise et fournir le financement nécessaire, qui soit au minimum proportionnel au pourcentage de Québécois d'expression anglaise au Québec, afin qu'elles soient mieux soutenues dans leur apprentissage du français grâce à des formations professionnelles.

Recommandation 2: Veiller à ce que Francisation Québec garantisse et mette en place une formation en français gratuite accessible à tous les adultes québécois, peu importe leur âge,



éducation, statut d'emploi, statut de résidence, niveau de connaissance linguistique ou endroit de résidence. Faire de l'accès à l'éducation et à la formation en français un droit protégé de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et/ou de la Charte de la langue française.

Recommandation 3: À la suite de l'adoption du projet de loi 96, prévoir une période de cinq ans avant l'application des provisions punitives de la loi afin de permettre au ministère de la Langue française et à Francisation Québec de définir et réaliser des objectifs et des critères de succès clairs et mesurables.

Recommandation 4: Créer, en consultation avec La Table ronde provinciale sur l'emploi (PERT) et avec d'autres parties prenantes de la communauté d'expression anglaise, un organisme consultatif permanent au sein de Francisation Québec et/ou le ministère de la Langue française ayant trois responsabilités principales :

- Veiller à ce que les activités de Francisation Québec soutiennent l'employabilité des Québécois d'expression anglaise.
- Proposer des changements politiques et réglementaires afin de répondre aux inquiétudes exprimées par les employeurs et les employés.
- Au cours des cinq années suivant l'adoption du projet de loi 96, effectuer une étude d'impact sur les effets qu'a la formation linguistique sur l'emploi des Québécois d'expression anglaise.

Recommandation 5: Accorder des droits acquis à tous les membres actuels des ordres professionnels afin de les exempter des nouvelles dispositions d'application du projet de loi 96 qui pourraient autrement les toucher.

Recommandation 6: Veiller à ce que la programmation et le support nécessaires soient développés et mis en place par Francisation Québec ou par un autre organisme pertinent afin que ceux ayant un niveau d'instruction et l'expérience nécessaire pour se joindre à un ordre professionnel puissent améliorer leur français au niveau professionnel adéquat. Veiller également à ce que les travailleurs qualifiés reconnus par le Québec comme essentiels à son économie disposent d'amplement de temps et de soutien financier pour se préparer aux examens officiels de français.

Recommandation 7: En lien avec la recommandation 3 qui demande une période de grâce de cinq ans, exempter tous les nouveaux arrivants au Québec des mesures d'application pour une période de trois ans à partir de leur date d'arrivée, ce qui leur laissera suffisamment de temps pour apprendre le français.

Recommandation 8: Donner le mandat à la Commission des partenaires du marché de travail de créer une structure appropriée visant à renforcer l'utilisation du français sur le lieu de travail tout en préservant la capacité des entreprises à prospérer dans une économie mondiale.

Recommandation 9: Établir un objectif en pourcentage de Québécois d'expression anglaise travaillant dans la fonction publique qui reflète leur proportion de la population du Québec et soutenir leur intégration dans des emplois, comités et associations du secteur public grâce à des programmes de formation en français et des opportunités d'apprentissage sur le lieu de travail. Effectuer un rapport annuel des progrès et des mesures pratiques à prendre si les progrès ont été insuffisants.



Glossaire

Par souci de clarté, nous emploierons les définitions suivantes de certains termes tout au long de ce document.

Employeur: Notre définition inclusive de toute organisation, qu'elle soit dans le secteur public, privé ou à but non lucratif, qui engage et garde des employés au Québec.

Mesures d'application: Fais référence aux mesures coercitives suivantes du projet de loi 96

- Amendes de 3 000\$ à 30 000\$ par infraction pour le non-respect de la Charte de la langue française.
- L'Office québécois de la langue française peut demander une injonction pour forcer à se conformer à la loi.
- Les plaintes relatives à la langue sont traitées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- Les individus peuvent entreprendre des actions civiles contre les employeurs si leurs droits en matière de langue ont été violés.

Communauté d'expression anglaise: Comprends tous les Québécois de qui la première langue officielle parlée est l'anglais, ce qui constitue la définition la plus pertinente pour ce qui est de l'accès aux services publics et aux opportunités d'emploi des divers membres de la communauté à travers la province.

FLS: Fais référence aux programmes et au service d'éducation et de formation en français langue seconde.

Francisation: PERT emploie le terme francisation pour parler de la promotion générale et de l'augmentation de l'usage du français par les employeurs et les employés sur leurs milieux de travail et dans la participation à la société civile du Québec.

Note sur les données de recensement

Les données de recensement sont la source la plus complète d'information linguistique sur la population active d'expression anglaise. Le fait que ces données sont rendues disponibles seulement à tous les cinq ans limite considérablement la capacité décisionnel de ceux et celles qui se basent sur ces données linguistiques afin de prendre des décisions importantes.

Analyse



Analyse

Introduction

La résilience sociale et économique du Québec a été mise à rude épreuve au cours des vingt derniers mois. En novembre 2021, la pandémie de la COVID-19 avait causé plus de 430 000 infections et plus de 11 500 décès au Québec depuis le début de la pandémie (Institut national de santé publique du Québec, 2021). Malgré cela, le Québec connaît un grand rebondissement économique. Un rapport récent de Scotiabank Economics (2021) mentionne que «non seulement l'économie de la province croît à un rythme record (même sans gains supplémentaires d'ici la fin de l'année, on se retrouverait avec une croissance annuelle de 6,5%), mais elle se positionne également pour mener toutes les provinces canadiennes dans une expansion économique pour la première fois de l'histoire».

Le taux de chômage du Québec a aussi diminué récemment 5,6% en octobre 2021, comparer à 8,8% en janvier 2021 (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2021). Toutefois, on connaît un manque de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs économiques. Les secteurs des soins de santé, de la construction, de la restauration et de l'hôtellerie, du transport et du commerce se débattent pour trouver du personnel. Lors de son discours d'inauguration au début de la deuxième session de la 42^e législature, François Legault a souligné le besoin urgent de recruter 100 000 travailleurs supplémentaires dans les domaines de la construction, de la technologie d'information et de l'ingénierie (Le Devoir, 2021). Ce besoin a été répété lors de l'annonce récente de l'Opération main-d'œuvre faite par le gouvernement, où des fonds importants ont été attribués à l'intégration de 170 000 travailleurs sur le marché du travail (Gouvernement du Québec, 2021).

Ces défis exigent que tous les Québécois soient mobilisés afin de travailler en collaboration dans tous les secteurs. Malheureusement, nos recherches nous démontrent que les Québécois d'expression anglaise perdent du terrain sur le marché du travail.

Difficultés d'emploi auxquelles font face les Québécois d'expression anglaise

Les Québécois d'expression anglaise représentent une grande proportion de la société du Québec. Le recensement canadien de 2016 a identifié que l'anglais est la première langue officielle parlée de 1 097 920 Québécois, soit 13,8% de la population. Le nombre de Québécois dont la langue maternelle est l'anglais est de 657 078, soit 8,1% de la population totale.

PERT reconnaît qu'au sein de la communauté d'expression anglaise, il y a des différences en matière des compétences en français. Il est important de noter que la connaissance du français parmi les Québécois d'expression anglaise est déjà élevée et va continuellement en augmentant. En 1971, seulement 37% des Québécois d'expression anglaise étaient bilingues (anglais et français). En 2016, ce taux avait augmenté à 68,8%. Le pourcentage est encore plus élevé au sein du groupe d'âge de 18-24 ans, avec 78% (Bourhis & Sioufi, 2021).



Le rapport « Building Bridges », publié par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) en 2019 a souligné le fort désir des communautés d'expression anglaise d'augmenter leurs compétences en français (SRQEA, 2019).

Cependant, le rapport a aussi rendu évident que, pour beaucoup de Québécois d'expression anglaise au Québec, le statu quo est insupportable. Des lacunes majeures dans la prestation de services en anglais font en sorte que les Québécois d'expression anglaise luttent pour accéder aux services essentiels, notamment en services d'emplois ainsi qu'aux informations pertinentes pour accéder aux programmes de francisation. Lorsque les informations sont disponibles, elles sont souvent incomplètes où elles ont des barrières quant à l'éligibilité des Québécois d'expression anglaise originaire du Québec. Dans les milieux de travail qui desservent les Québécois d'expression anglaise, les postes professionnels à combler demeurent souvent vacants et/ou souffrent d'un roulement élevé d'employés.

L'accès inadéquat aux services d'emploi en anglais et de perfectionnement en français est un facteur qui contribue à la vulnérabilité des Québécois d'expression anglaise en matière d'emploi.

Lors du recensement canadien de 2016, les individus d'expression anglaise du Québec connaissaient un taux de chômage de 8,9%, comparé à un taux de 6,9% chez les individus francophones. Cette inégalité se reflète dans les 17 régions administratives, où les communautés d'expression anglaise ont tendance à connaître des taux de chômage supérieurs à ceux des communautés francophones, parfois même de beaucoup.

Par exemple, sur la Côte-Nord, il y a 5 175 Québécois d'expression anglaise (représentant 5,7% de la population régionale). Pourtant, leur taux de chômage est de 25,5%, en comparaison avec celui des Québécois francophones qui est de 11,6%.

Même lorsqu'ils sont à l'emploi, les individus d'expression anglaise gagnent des revenus médians inférieurs à ceux des individus francophones et sont plus susceptibles de vivre en dessous du seuil de pauvreté. Selon le recensement canadien de 2016, le revenu net médian des Québécois d'expression anglaise était de 27 416\$, et de 30 211\$ pour les Québécois francophones.

C'est dans ce cadre que le projet de loi 96 a été proposé. Il est de notre avis que plusieurs dispositions du projet de loi 96 tel que proposé risquent d'aggraver ces iniquités.

Projet de loi 96

Le projet de loi 96 du Gouvernement du Québec propose plusieurs modifications de la loi 101, Charte de la langue française. Le projet de loi propose également des modifications à plusieurs lois provinciales et à la loi constitutionnelle de 1867. Les principaux objectifs du projet de loi visent à protéger et à promouvoir la langue française, puisque le français constitue une langue minoritaire en Amérique du Nord.

Le projet de loi 96 tente d'accomplir ces objectifs en adoptant deux approches.

L'une axée sur la promotion et l'apprentissage de la langue française. Par exemple, le projet de loi prévoit la création de Francisation Québec dont la mission est d'être le seul point d'accès



gouvernemental pour les personnes souhaitant bénéficier de services d'apprentissage de la langue française. Le projet de loi 96 réclame aussi la création d'un ministère de la Langue française, qui aura pour rôle de promouvoir et de protéger le français et d'assurer des conditions favorables à la réalisation de ces objectifs par l'entremise de divers ministères, de départements et d'autres organisations.

L'autre approche est axée sur le renforcement des obligations des entreprises, des tribunaux, des ordres professionnels et des instances gouvernementales d'opérer, travailler, et communiquer exclusivement en français. Cette deuxième approche est soutenue par des mesures d'application immédiate qui incluent de lourdes amendes, des injonctions légales et des poursuites civiles.

L'importance de l'apprentissage de la langue française

PERT appuie les objectifs du projet de loi 96, qui a pour but d'améliorer la promotion et l'accès à l'apprentissage de la langue française.

Le mouvement politique démarré par Lévesque et ses pairs, comprenant l'adoption du projet de loi 101, a aidé à aborder les inégalités historiques qui existaient entre les Québécois d'expression anglaise et les francophones.

« Nous sommes des Québécois. Ce que cela veut dire d'abord et avant tout, et au besoin exclusivement, c'est que nous sommes attachés à ce seul coin du monde où nous puissions être pleinement nous-mêmes, ce Québec qui nous le sentons bien, est le seul endroit où il nous soit possible d'être vraiment chez nous. » - René Lévesque, 1968

Dans le Québec d'aujourd'hui, l'obtention de compétences en français ouvre la voie aux gens de toutes origines à participer à la prospérité et à la richesse unique de la société du Québec. Si les individus d'expression anglaise possèdent les outils et les ressources nécessaires pour devenir des participants actifs à la protection et à la promotion du français au Québec, l'histoire démontre que la grande majorité serait prête à le faire. Un sondage récent effectué par Angus Reid démontre que, les Québécois d'expression anglaise appuient presque unanimement l'idée d'offrir des cours de français gratuits aux non-francophones (Angus Reid Institute, 2021).

La création de Francisation Québec apportera potentiellement de nombreux bienfaits concrets et durables à la province. Présentement, la structure d'apprentissage du français est constituée d'un ensemble de programmes plutôt désorganisé qui tente de cibler des groupes spécifiques, mais qui se trouve à être inaccessibles aux Québécois d'expression anglaise qui les recherchent. Le projet de loi 96 pourrait aider à rectifier ce problème en responsabilisant Francisation Québec des services éducationnels pour les Québécois ayant besoin d'acquérir, d'améliorer et de maîtriser la langue française.

Alors que ces nouvelles entités sont prometteuses, leur succès dépendra de leurs capacités de simplifier et rendre plus convivial la prestation des services de francisation. Si elles y parviennent, il s'agira d'un changement bienvenu par rapport à la situation actuelle de programmes de français langue seconde, qui sont entravés par un manque de coordination et de clarté entre les différentes instances gouvernementales, les prestataires de services et les organismes communautaires.



Lacunes pour projet de loi 96

Malgré les aspects encourageants du projet de loi, nous avons plusieurs craintes et réserves quant aux impacts que la loi 96 compte tenu du déploiement de mesures d'application coercitives et punitives dans la loi 96. PERT croit que des incitatifs s'avèreront plus efficaces que des mesures coercitives pour renforcer et étendre l'usage du français au Québec.

Sur le plan de la la promotion et l'apprentissage de la langue française, PERT craint que ni Francisation Québec ni le ministère de la Langue française ne disposent de suffisamment de temps pour bien établir leurs mandats ni de mettre en place les structures de support avant que des mesures d'application ne soient mises en place. Par conséquent, les mesures d'applications proposées par le gouvernement risquent, selon nous, de décourager les communautés qui bénéficieraient le plus de ces programmes.

Il est aussi urgent de reconnaître la pénurie de main-d'œuvre et les pressions économiques en ce moment particulièrement critique de l'histoire du Québec. Québec doit récupérer sur le plan social et économique suite à la pandémie de la COVID-19, doit faire face à l'urgence de développer une économie verte et renforcer le leadership du Québec dans l'économie du savoir émergente.

Nous croyons que dans ce contexte il est nécessaire de trouver un équilibre entre la protection du français et des emplois, PERT reprend les expressions du Conseil du patronat du Québec (2021) qui a récemment mentionné:

« Nous nous retrouvons dans une position qui peut sembler paradoxale; nous souhaitons défendre la langue qui nous définit culturellement, tout en reconnaissant l'importance du bilinguisme, et même du multilinguisme, sur le marché du travail. »

Avec leur haut niveau de bilinguisme, les Québécois d'expression anglaise devraient être un atout pour la prospérité économique de la province. Certains défis peuvent même être particulièrement bien relevés par des Québécois d'expression anglaise bilingue, étant donné l'utilité de la maîtrise de l'anglais sur la scène mondiale.

L'introduction rapide de mesures d'application dans les milieux de travail risque d'exclure les communautés d'expression anglaises du marché du travail québécois encore plus que la situation actuelle, en raison du manque de temps pour le déploiement de programmes de formation professionnelle en français.

Ainsi, sans d'importants changements, nous estimons que le projet de loi, dans sa forme courante, aura un impact néfaste sur la pénurie de main-d'œuvre actuelle et ultimement sur la croissance économique et la prospérité du Québec à long terme. En conséquence, nous nous inquiétons que le projet de loi minerait la cohésion sociale au lieu de la renforcer.



Recommendations



Recommandations

PERT exhorte le Gouvernement du Québec à aider la communauté d'expression anglaise à s'adapter aux changements considérables proposés dans le projet de loi 96, qui auront un impact sur les milieux de travail, les perspectives d'emploi et les services publics.

Le projet de loi devrait soutenir les aspirations et les besoins de tous les Québécois. Il devrait soutenir ceux qui apprennent ou perfectionnent leur français et protéger les groupes vulnérables qui ont auparavant été exclus du modèle unique de succès social et économique du Québec. Par-dessus tout, le projet devrait unir les Québécois dans une vision commune d'un avenir meilleur pour tous.

PERT croit qu'une stratégie efficace pour promouvoir la langue française serait d'inclure les Québécois d'expression anglaise en tant que partenaires dans la vision commune de la prospérité future du Québec.

La communauté d'expression anglaise, l'économie du Québec ainsi que tous les Québécois ont besoin d'un meilleur projet de loi 96 et le méritent.

Des améliorations doivent être apportées, non seulement pour ceux dont la langue maternelle est l'anglais, mais aussi pour les Québécois de qui la première langue officielle parlée est l'anglais.

La section suivante présente les arguments qui appuient les neuf recommandations que PERT propose en réponse au projet de loi 96.

Ces recommandations ne concernent pas seulement le projet de loi lui-même, mais identifient également d'autres changements potentiels dans d'autres lois, institutions, politiques et cadres de financement.

L'application de ces recommandations permettrait au Québec d'être mieux équipé pour promouvoir le français, éliminer les répercussions négatives sur les perspectives des communautés d'expression anglaise sur le marché du travail du Québec et faciliter l'intégration des communautés d'expression anglaise afin de faire face aux défis et créer des opportunités pour de la récupération économique d'après-pandémie.

Recommandation 1:

Afin de soutenir l'intégration des Québécois d'expression anglaise au sein de la société francophone du Québec, PERT propose que le gouvernement garantisse que les Québécois d'expression anglaise aient accès à des services en employabilité en anglais pour tous les services d'emplois qui reçoivent un financement public.

PERT demande aussi qu'au minimum un niveau de financement proportionnel au pourcentage de Québécois d'expression anglaise au Québec soit investi dans ce réseau.



Raisonnement:

Au Québec, les services d'emplois relèvent de la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les services d'emplois aident les gens à obtenir de l'assistance dans leur recherche d'emploi ou dans le développement de leurs compétences, ce qui comprend une formation en français, selon leurs besoins et selon les besoins du marché du travail. La prestation de services du gouvernement via Emploi-Québec est supportée par diverses organisations qui veillent à l'intégration et à la rétention de plus de cent mille personnes par année. Ce solide réseau d'organisations effectue un travail essentiel en réduisant le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté tout en contribuant au développement socio-économique de notre province.

Malgré les multiples réussites du réseau de prestation de services d'emploi existant, la communauté d'expression anglaise mentionne depuis plusieurs années que le système actuel ne répond pas à ses besoins spécifiques, particulièrement dans les régions.

Par exemple, le rapport « Building Bridges » publié par le SRQEA, indiquait qu'Emploi-Québec était considéré comme « insensible aux besoins des Québécois d'expression anglaise », et plus, un rapport publié par YES Montréal en 2017 mentionnait que les individus d'expression anglaise dans les régions souffraient d'un accès limité aux services d'emplois disponibles et d'un haut niveau d'insatisfaction à leur envers.

L'accès restreint et l'insatisfaction vis-à-vis les services disponibles sont expliqués en partie par les exigences déjà strictes d'entente de financement et de rapport auxquelles sont soumis les organismes communautaires quant à l'âge, le statut d'emploi et d'éducation et la résidence, qui limitent l'accès aux services des membres de communautés linguistiques minoritaires. Ces ententes de financement limitent les organismes disposés à offrir de l'assistance en anglais.

De plus, le financement disponible pour les services d'emplois de la communauté d'expression anglaise ne reflète pas le poids démographique de la population. Il est estimé que pour le cycle de financement de 2017-2018, moins de 3% du financement dédié aux services d'emploi par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été distribué aux organismes qui offrent des services aux Québécois d'expression anglaise (PERT, 2020).

Le projet de loi 96 aggravera ces défis en matière d'accès aux services d'emplois en anglais en réduisant la définition des Québécois d'expression anglaise à la communauté « historique » communautés d'expression anglaise plutôt que d'adopter la définition plus inclusive de première langue officielle parlée (PLOP).

Empêcher les Québécois d'expression anglaise, qui n'ont peut-être pas complété leur éducation en anglais ici au Canada, d'accéder aux services va à l'encontre des bonnes pratiques de la prestation de services sociaux. La probabilité d'obtenir un résultat positif est meilleure si une personne peut avoir accès aux services de santé et sociaux dans la langue dans laquelle elle se sent le plus confortable. Au Québec, cela signifie offrir des services d'emplois et d'autres services sociaux en anglais s'il s'agit de la première langue officielle parlée de la personne recevant le service. Ainsi, les interventions choisies, qui pourraient comprendre une formation en français langue seconde, seront mieux adaptées à la situation particulière de chaque personne.

PERT croit que l'une des meilleures manières de s'intégrer au Québec est à travers l'emploi. C'est vrai pour presque tous les groupes d'âge. C'est pourquoi il est essentiel que les services



d'emplois en anglais soient protégés et même promus dans le projet de loi 96. Le réseau actuel d'organismes de services d'emplois en anglais a fait ses preuves en matière de formation en français et pourrait être un élément intégrant et pratique du projet de loi 96 dans son objectif de la promotion de la langue française et à l'intégration dans la société du Québec par l'emploi.

Pour que ce réseau solide soit efficace et mobilisé en tant que partenaire dans la protection et la promotion de la langue française, la prestation de services d'emplois en anglais doit être garantie dans la législation, et ce, pour tous les individus d'expression anglaise, peu importe l'endroit où ils ont été éduqués.

En plus des modifications ci-haut à la loi 96, un financement adéquat est aussi nécessaire aux programmes de soutien en emplois. Augmenter le financement à un niveau qui correspond au poids démographique de la communauté devrait être un point de départ minimal. Toutefois, étant donné les coûts liés à la prestation de services dans les communautés d'expression anglaise petites et/ou isolées des régions, et étant donné le fait que les formations en français soient nécessaires principalement pour les Québécois d'expression anglaise, le financement pourrait correspondre à plus qu'au poids démographique de la communauté.

Recommandation 2:

Veiller à ce que Francisation Québec garantisse et mette en place des formations en français gratuite accessible à tous les adultes québécois, peu importe leur âge, éducation, statut d'emploi, statut de résidence, niveau de connaissance linguistique, lieu de naissance ou endroit de résidence. Faire de l'accès à l'éducation et à la formation en français un droit protégé de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et/ou de la Charte de la langue française.

Raisonnement:

Avoir des compétences adéquates en français est l'une des difficultés les plus importantes auxquelles sont confrontés les individus d'expression anglaise au Québec lors de leur recherche d'emploi. La création de Francisation Québec contribuera à lever cet obstacle, mais il est essentiel d'apporter d'autres améliorations à la nouvelle entité proposée et de fournir plus de clarté sur son fonctionnement.

Les résultats préliminaires de notre rapport d'inventaire sur les programmes d'apprentissage de la langue française révèlent qu'actuellement, la formation en français au Québec est un pêle-mêle de programmes qui ne parviennent pas à rejoindre tous ceux qui en ont besoin et qui ne sont pas suffisamment adaptés aux besoins des différents types d'apprenants. Plusieurs obstacles demeurent pour les non-francophones souhaitant s'intégrer à la société et au marché du travail du Québec.

La formation en français est actuellement offerte de quatre manières:

- Par le Gouvernement du Québec, via le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- Par des organismes communautaires.
- Par des entreprises.
- Par une tierce partie pour des organismes à but lucratif.



Plusieurs prestataires de formation linguistique dépendent du financement public, de subventions et d'autres ressources. Cela fait donc du Gouvernement du Québec l'acteur principal dans la formation en français.

La formation en français a trois objectifs principaux: permettre la communication dans les situations quotidiennes, se familiariser avec les réalités sociales, économiques, culturelles et politiques du Québec et acquérir les compétences nécessaires pour participer dans les milieux de travail ou accéder à des opportunités de développement professionnel.

Présentement, les programmes de formation linguistique visent seulement certains groupes d'individus, généralement les immigrants nouvellement arrivés et les étudiants étrangers. Ils ne sont pas encore disponibles gratuitement pour tous les Québécois, sauf au sein du système d'éducation. Cela désavantage grandement les adultes de tous âges, surtout ceux qui souhaiteraient améliorer leur français dans un contexte professionnel.

Un soutien amélioré dans la formation en français au sein d'ordres professionnels tels que la médecine, l'ingénierie et le domaine légal aiderait à intégrer et à garder les individus hautement qualifiés de la communauté d'expression anglaise. Pour les individus à la recherche d'emploi au Québec, y compris ceux provenant d'autres provinces du Canada, une assistance supplémentaire est essentielle pour réduire l'écart entre l'émigration et l'immigration et pour améliorer la rétention de main-d'œuvre sur le marché du travail québécois.

Le Gouvernement du Québec devrait considérer les solutions potentielles suivantes pour répondre à ces défis et opportunités:

- Investir dans une banque de données centralisée qui rende l'information portant sur les programmes de FLS, les services et les subventions disponibles aux Québécois d'expression anglaise.
- Développer des formations linguistiques dédiées aux individus d'expression anglaise venant d'une autre province du Canada ou à ceux nés au Québec qui souhaitent acquérir des compétences de niveau professionnel en français, puisque ces derniers ne sont pas toujours éligibles aux programmes de FLS offerts autrement que via les institutions d'enseignement pour adultes.

PERT recommande que, dans son mandat, Francisation Québec porte une attention spéciale aux personnes vivant dans la pauvreté, à celles au chômage, aux groupes marginalisés de communautés racialisées, aux personnes vivant avec un handicap ainsi qu'aux organismes qui les représentent.

Conformément au principe de subsidiarité (Rinderle, 2021), là où les groupes communautaires établis possèdent une connaissance et ont démontré leur compétence à informer les gens de la prestation de programmes et de formations linguistiques, ils devraient recevoir les ressources s'acquitter de cette tâche, alors que reviendrait à Francisation Québec l'ultime responsabilité de coordonner les efforts de francisation et de veiller à ce que ses objectifs soient atteints.

Étant donné l'importance du français dans la participation au marché du travail et à la société du Québec en général, PERT recommande également que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ou la Charte de la langue française soit modifiée afin de stipuler que l'accès à une éducation et à une formation en français est un droit protégé.



Recommandation 3:

Suite à l'adoption du projet de loi 96, prévoir une période de cinq ans avant l'application des dispositions punitives de la loi afin de permettre au ministère de la Langue française et à Francisation Québec de définir et réaliser des objectifs et critères de succès clairs et mesurables.

Raisonnement:

L'apprentissage de la langue française permet aux individus d'avoir plus d'opportunités de participer de manière active et significative au marché du travail et à la société du Québec en général. Sans la prise de mesures supplémentaires en termes de formation de langue, le projet de loi 96 risque de mettre de côté les Québécois d'expression anglaise en raison de leur niveau linguistique en français, privant ainsi l'économie du Québec de personnel disponible qui permettrait de répondre au manque de main-d'œuvre, de stimuler la croissance économique et de récupérer complètement des effets de la pandémie.

En donnant cinq ans à Francisation Québec pour atteindre des objectifs mesurables en matière de promotion et de protection de la langue française, on crée les conditions pour que tous les Québécois, en particulier les employeurs et les employés, fassent les ajustements nécessaires. Dans son plan stratégique de 2019-2021, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a mentionné ce qui suit:

« Une connaissance insuffisante de la langue est liée aux problèmes de sous-emploi, de chômage et de surqualification professionnelle. Les difficultés d'intégration se répercutent sur l'ensemble des dimensions de la participation à la société québécoise. En 2017, le rapport du vérificateur général du Québec a forcé le Ministère à se questionner sur l'offre de service en francisation et à trouver des moyens pour renforcer l'angle du service à la clientèle. »

Afin de promouvoir et de protéger avec succès le français, Francisation Québec devra avoir des objectifs clairs et mesurables. Le principe de progrès dans l'acquisition linguistique ainsi que l'usage devrait être des indicateurs clés permettant d'analyser le succès de Francisation Québec. Est-ce que plus de gens utilisent le français? Est-ce que le français est utilisé plus souvent? Et est-ce que les non-francophones démontrent des compétences accrues en français avec le temps?

Des mesures de référence par rapport à l'usage et aux compétences en français devraient être instaurées peu de temps après l'adoption du projet de loi 96 et les améliorations devraient être rapportées annuellement. Des tests de langue fiables conçus pour répondre aux conditions d'emploi de différentes professions et de métiers spécialisés, de même que pour la population en général, doivent être clairs et transparents. Les données obtenues devraient être recueillies, cumulées et partagées publiquement afin que des changements éventuels puissent être évalués et les lacunes corrigées.

PERT recommande que les mesures d'application du projet de loi 96 entrent en vigueur après que la mise en place de Francisation Québec ait été effectuée avec succès. Nous estimons que cela pourrait prendre jusqu'à cinq ans. De plus, l'étude d'impact mentionnée dans la recommandation 4, ayant trait aux taux d'employabilité et d'emploi des Québécois d'expression anglaise, devrait être rendue publique et ses conclusions devraient être examinées



attentivement avant d'enclencher les mesures d'application.

Finalement, PERT reconnaît que ce ne sont pas tous les Québécois d'expression anglaise qui parviendront à acquérir des compétences avancées en français. C'est le cas, entre autres, pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles. Pour cette raison, des exceptions pour les personnes qui sont incapables d'apprendre le français devraient être faites afin de veiller à ce que ces individus soient protégés des mesures d'application et qu'elles puissent s'intégrer dans l'économie du Québec par l'emploi, lorsque possible.

Recommandation 4:

Créer, en consultation avec La Table ronde provinciale sur l'emploi (PERT) et avec d'autres parties prenantes de la communauté d'expression anglaise, un organisme consultatif permanent au sein de Francisation Québec et/ou le ministère de la langue française ayant trois responsabilités principales:

- Veiller à ce que les programmes de francisation offerts par Francisation Québec tiennent compte des besoins en employabilité des Québécois d'expression anglaise et soutiennent leurs intégrations sur le marché du travail.
- Proposer des ajustements aux politiques et règlements applicables de la loi 96 afin de répondre aux inquiétudes exprimées et aux défauts identifiés par les employeurs et les employés.
- Au courant des cinq années suivant l'adoption du projet de loi 96, effectuer une étude d'impact sur les effets qu'a la formation linguistique sur l'emploi des Québécois d'expression anglaise.

Raisonnement:

Les Québécois d'expression anglaise du Québec perdent du terrain en termes de perspectives d'emploi comparativement à leurs homologues francophones. À travers nos recherches nous avons constaté les tendances suivantes:

- À travers le Québec, les Québécois d'expression anglaise ont un taux de chômage de 8,9%, considérablement supérieur au taux de chômage provincial qui est de 7,2%, alors que les Québécois francophones ont un taux de chômage de 6,9%.
- Plus de la moitié des Québécois d'expression anglaise née au Québec vivent maintenant à l'extérieur de la province. Celles ayant un niveau d'éducation supérieur sont plus susceptibles de quitter la province.

PERT perçoit une opportunité concrète d'aligner ses activités avec le mandat de Francisation Québec afin que le processus continu de francisation sur le marché du travail du Québec puisse avancer d'une manière qui implique et supporte les Québécois d'expression anglaise. PERT accorde de la valeur à l'expertise de longue date et à la connaissance communautaire de plusieurs autres parties prenantes dans la communauté d'expression anglaise. Avoir un tel organisme consultatif au sein de Francisation Québec permettra de construire un pont entre les Québécois d'expression anglaise et le Gouvernement du Québec, ce qui facilitera une communication bidirectionnelle sur les problèmes liés à l'intégration des Québécois d'expression anglaise sur un marché de travail principalement francophone.

Une responsabilité corollaire sera la rédaction de recommandations au Gouvernement du



Québec, en rapport avec les changements politiques et réglementaires, qui renforceront l'employabilité des individus d'expression anglaise tout en assurant que la langue française soit protégée et promue.

Finalement, une étude d'impact sur les effets qu'a une formation de langue sur l'emploi des Québécois d'expression anglaise cinq ans après l'adoption du projet de loi 96 sera utile pour déterminer si la législation a besoin d'être améliorée.

Recommandation 5:

Accorder des droits acquis à tous les membres actuels des ordres professionnels afin de les exempter des nouvelles dispositions d'application du projet de loi 96 qui pourraient autrement les toucher.

Raisonnement:

Les exigences liées à l'usage du français dans les activités des ordres professionnels ont été renforcées par la nouvelle législation proposée. Le projet de loi 96 donne des responsabilités plus grandes aux ordres professionnels pour qu'elles veillent à ce que le français soit la seule langue officielle utilisée lors de communication orale. Il s'agit d'une exigence plus stricte que l'exigence précédente qui obligeait à ce que la communication écrite soit effectuée en français.

Le projet de loi 96 donne un pouvoir additionnel aux ordres professionnels qui surpassent celui du Code professionnel actuel. Sous le projet de loi 96, les ordres professionnels peuvent demander à un membre d'obtenir un certificat linguistique de l'Office québécois de la langue française, lorsqu'ils jugent qu'un membre ne détient pas, selon eux, un niveau de français adéquat.

PERT craint que ces exigences aient un impact négatif sur le statut professionnel des membres ayant reçu leurs permis, certificats ou accréditations avant le projet de loi 96. Plusieurs de ces membres ont bâti des pratiques et des carrières à succès tout en travaillant dans un contexte non francophone ou multilingue. Nous sommes inquiets face à la perspective que les ordres professionnels remettent rétroactivement en question le statut de membres établis. Un des risques encourus est que ces individus aillent trouver des opportunités ailleurs au Canada ou ailleurs dans le monde, menant ainsi à la perte de services indispensables ici au Québec. L'Ontario, par exemple, rend l'obtention d'un bon emploi dans divers professions et métiers plus faciles aux immigrants grâce à une nouvelle législation qui fut introduite en octobre 2021 par le ministère du Travail (Alhmidi, 2021).

Pour ces raisons, PERT recommande que les membres actuels d'ordres professionnels soient exemptés des mesures d'application du projet de loi 96, en leur accordant des « droits acquis ».

Recommandation 6:

Veiller à ce que la programmation et le support nécessaires soient développés et mis en place par Francisation Québec afin que ceux ayant un niveau d'instruction et l'expérience requise pour se joindre à un ordre professionnel puissent améliorer leur français au niveau professionnel adéquat. Veiller également à ce que les travailleurs qualifiés reconnus par le Québec comme essentiels à son économie disposent d'amplement de temps et de soutien financier pour se préparer aux examens officiels de français.



Raisonnement:

PERT reconnaît que les compétences en français sont essentielles au maintien d'un emploi au Québec. Cependant il est impératif que tous les professionnels aient le temps et les ressources nécessaires pour atteindre un niveau linguistique adéquat. Présentement il y a peu ou pas d'infrastructures mises en place qui encadrent et préparent adéquatement les Québécois d'expression anglaise et les nouveaux arrivants aux examens de compétences linguistiques en français. C'est le cas pour les examens d'ordres professionnels, de même que l'examen officiel de langue française pour l'immigration. Ce manque d'encadrement peut constituer un obstacle à l'obtention et le maintien d'un emploi, ce qui en soit, affaiblit la prospérité économique et sociale du Québec.

Ce soutien pourrait être offert sous forme de programmes de soutien du revenu qui aideraient les individus et les familles à subsister pendant leur formation gratuite de français, de cours de langue pour les professionnels à l'emploi, d'une rémunération du temps libéré pour assister aux cours, pour étudier et pour la préparation aux examens et de la communication des compétences linguistiques requises pour différents types de professions afin que les membres sachent à quoi s'attendre avant de passer les tests et les examens requis.

De plus, la communication avec les membres potentiels d'ordres professionnels devrait se dérouler en anglais, lorsque nécessaire, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de passer leur examen de compétences en français. Cela augmenterait les chances du Québec de recruter et de conserver des membres d'ordres professionnels, en plus de contribuer à la réduction du temps entre l'arrivée d'une personne et le moment où elle passe l'examen de compétences en français, et d'augmenter le taux de réussite.

Des dispositions similaires devraient être prises pour ceux qui viennent au Québec et aident à combler le manque de main-d'œuvre. Ces individus et leur famille ont besoin d'un plus grand soutien pour assurer qu'ils réussissent les examens de français, que ce soutien leur soit offert lorsqu'ils sont dans leur pays d'origine, au Québec ou ailleurs au Canada.

Recommandation 7:

En lien avec la recommandation 3 qui demande une période de grâce de cinq ans, exempter tous les nouveaux arrivants au Québec des mesures d'application pour une période de trois ans à partir de la date de leur arrivée, ce qui leur laissera suffisamment de temps pour apprendre le français.

Raisonnement:

Le projet de loi 96 risque de décourager l'immigration des non-francophones, compromettant la capacité des employeurs à combler le manque de main-d'œuvre qualifiée. Le Québec serait une destination plus attrayante si l'on tenait compte du temps nécessaire aux nouveaux arrivants pour acquérir une maîtrise suffisante du français et qu'on leur allouait le temps nécessaire pour y arriver. PERT recommande que le projet de loi 96 soit modifié de manière que les nouveaux arrivants n'aient pas à se soumettre aux mesures d'application pour trois ans, à condition qu'ils soient inscrits à des cours de langue.

Une recherche de Cambridge University Press (CUP) suggère que les taux d'acquisition des langues varient considérablement en fonction des antécédents et des attributs spécifiques des apprenants, des possibilités d'instruction qui leur sont présentées, des méthodologies d'enseignement employées, des contextes sociaux où la nouvelle langue est utilisée et de



plusieurs autres facteurs. Dans un exemple fourni par CUP (2018), des apprenants adultes bien motivés, ayant accès à de bonnes ressources d'apprentissage et à des enseignants bien formés, ont pu acquérir le plus haut niveau de compétence dans une deuxième langue en 1450 heures d'enseignement guidé. Avec au moins deux heures d'enseignement combinées à deux heures d'étude et de pratique par semaine, cela prendrait un minimum de 258 semaines, soit environ cinq ans à un individu pour apprendre le français. D'autres recherches sur l'apprentissage d'une langue seconde indiquent que l'apprentissage d'une langue peut prendre entre 4 et 7 ans (Hakuta, Butler & Witt, 2020; Demie, 2013).

Évidemment, un rythme plus rapide est possible dans des conditions d'immersion ou de programmes d'étude plus intensifs. De plus, la maîtrise complète d'une langue seconde n'est pas réalisable ni même nécessaire pour tous. Néanmoins, cela nous fournit une ligne directrice dans le contexte de la discussion du projet de loi 96.

PERT propose d'exempter les nouveaux arrivants des mesures d'application du projet de loi 96 pendant que ces derniers apprennent le français. Autrement, le Québec risque de ne pas parvenir à attirer des travailleurs du reste du Canada ou d'ailleurs dans le monde, travailleurs dont le Québec a grandement besoin.

Par exemple, le Québec a des besoins criants en soins de santé et dans d'autres services, dont 4 000 postes en infirmerie devant être pourvus au plus vite (Morasse, 2021). En septembre 2021, le secteur manufacturier avait 25 330 postes vacants, la construction en avait 12 700, le commerce de gros 9 600 et le commerce de détail 12 700 (Hebdo Rive Nord, 2021).

Nous parlerons des besoins de ces secteurs orientés vers l'international dans la prochaine section.

Recommandation 8:

Mandater la Commission des partenaires du marché de travail de proposer une structure appropriée visant à augmenter l'utilisation du français sur le lieu de travail tout en préservant la capacité des entreprises à prospérer dans une économie mondiale.

Raisonnement:

Un sondage mené au printemps par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a dévoilé que 65% des PME du Québec nécessitent l'anglais pour mener leurs affaires commerciales avec les clients et les fournisseurs, ainsi que pour obtenir des contrats supplémentaires. De plus, 56% des PME du Québec croient qu'elles ne devraient pas être soumises aux formalités administratives requises par la Charte de la langue française. Alors que le Québec travaille à sa récupération d'après-pandémie et s'efforce de remédier à l'écart de richesse avec l'Ontario, ce n'est pas le moment d'alourdir le fardeau réglementaire des entreprises avec des réglementations supplémentaires.

Les perspectives d'emploi de tous les Québécois dépendent du succès du secteur des entreprises, du service public et des organisations de la société civile du Québec. Comme la Chambre de commerce de Montréal l'a mentionné dans sa déclaration à la commission parlementaire pour le projet de loi 96, presque 50% du PIB du Québec est directement lié à l'exportation. En 2019, presque 72% des exportations du Québec ont été envoyées aux États-Unis. Pour que le Québec continue de prospérer sur les marchés internationaux, les employeurs doivent pouvoir continuer de recruter des travailleurs habiles en anglais, étant



donné l'importance de cette langue dans les affaires commerciales internationales.

La Commission des partenaires du marché de travail conviendrait bien à la tâche de créer une structure qui renforcera la compétitivité commerciale du Québec tout en attirant et en gardant des travailleurs qui peuvent interagir en anglais ou dans une autre langue avec leurs homologues du reste du Canada et à l'international.

Recommandation 9:

Établir un objectif en pourcentage de Québécois d'expression anglaise travaillant dans la fonction publique qui reflète leur proportion de la population du Québec et soutenir leur intégration dans des emplois, comités et associations du secteur public grâce à des programmes de formation en français et des opportunités d'apprentissage sur le lieu de travail. Effectuer un rapport annuel des progrès.

Raisonnement:

Le taux de participation de la communauté d'expression anglaise à la fonction publique a oscillé autour de 1% annuellement, avec très peu de variation ou d'amélioration depuis 50 ans. Et ce, malgré le fait que trois universités d'expression anglaise de renommée mondiale se trouvant au Québec offrent d'excellents programmes de politique publique et possèdent des départements desquels graduent des étudiants hautement qualifiés chaque année.

Christopher Skeete, député responsable du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA), a déjà reconnu le problème de la sous-représentation des Québécois d'expression anglaise dans la fonction publique du Québec et a affirmé que le gouvernement était à la recherche de façons d'y remédier. La création de Francisation Québec ouvre la voie à l'accomplissement de ce but important.

PERT recommande que Francisation Québec aide à développer une intégration spéciale et un processus de francisation qui soient conçus pour répondre aux besoins des Québécois d'expression anglaise ayant des qualifications et de l'expérience pouvant être utiles dans le secteur de la fonction publique. Le nouveau programme pourrait suivre en partie le modèle du Programme de Parrainage professionnel de la Ville de Montréal, au sein duquel les individus possédant une éducation adéquate sont encadrés par des spécialistes d'un domaine précis. Les participants ont donc l'opportunité de développer un réseau avec des pairs, de prouver leurs compétences et d'acquérir une expérience qui augmentera leurs chances d'intégration à long terme. L'intégration de Québécois d'expression anglaise dans le secteur de la fonction publique devrait s'étendre au-delà des ministères et des départements du Gouvernement du Québec afin d'inclure des comités et associations importants et influents qui conseillent au sujet des questions d'intérêt public et les coordonnent.

Améliorer l'intégration d'individus d'expression anglaise par des mesures proactives et attirer les individus qualifiés des écoles d'administration publique des institutions d'expression anglaise permettrait d'augmenter la participation du groupe de minorité linguistique d'expression anglaise et de diversifier la main-d'œuvre dans le secteur public. Cela a été réalisé avec succès par le Gouvernement du Québec pour la représentation des minorités et peut être adapté à la communauté d'expression anglaise.

PERT croit que le fait d'augmenter la représentation des Québécois d'expression anglaise dans la fonction publique, tout en veillant à ce que celles-ci aient ou obtiennent des compétences



élevées en français, constitue un aspect essentiel de la francisation. Les gouvernements et bureaucraties devraient refléter les populations qu'ils servent. Ils seront ainsi mieux à même de répondre à leurs besoins. Établir un objectif d'emploi de Québécois d'expression anglaise dans les services publics et rapporter les progrès réalisés vers cet objectif permettra à la communauté d'expression anglaise de prendre part pleinement aux efforts de francisation.

Conclusion

Le Québec est une société distincte au sein de l'Amérique du Nord, avec plusieurs identités sociales et culturelles importantes.

Depuis le tout début, le Québec a accueilli une population variée, dont les peuples Premières nations, Métis et Inuits, qui y ont résidé pendant des milliers d'années avant le «Premier contact». Ces communautés affirment désormais leur droit à la protection et à la promotion de leurs langues, traditions et terres ancestrales après des siècles d'oppression et de marginalisation.

Le Québec a aussi la particularité d'être le berceau historique et culturel des Français au Canada, et possède la plus grande communauté francophone en dehors de la France.

C'est aussi le foyer d'une communauté diversifiée de l'expression anglaise, dont la population est passée d'une majorité de personnes originaires des îles britanniques à une majorité de personnes d'origine non britannique.

Avec des vagues successives de migration, la province est devenue encore plus diversifiée. Les gains sociaux et économiques depuis les années 70 ont ouvert le Québec sur le monde. En voici une autre identité: le Québec est un centre de commerce international, une place de convivialité et de collaboration.

C'est là que le prestigieux accord du Protocole de Montréal a été signé, qui a initié le travail critique qu'est la réparation de la couche d'ozone. On y trouve le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, qui soutient les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, signée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

C'est aussi là que se trouve le siège social de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui supervise la diplomatie et la coopération dans le transport aérien et repose donc sur deux de nos forces majeures: notre industrie aérospatiale vibrante et notre don pour la négociation et notre esprit rassembleur. C'est aussi au Québec que se trouve le centre mondial du Canada de Future Earth, qui mobilise la meilleure science de la durabilité afin d'apporter des transformations en matière de durabilité au Canada et à travers le monde.

D'innombrables autres exemples attestent de l'importance internationale croissante du Québec, particulièrement dans le monde des affaires.

Le Québec a réalisé des gains importants en protégeant et en promouvant ses deux identités: français et international. Des gains supplémentaires seront possibles seulement en renforçant ces deux identités de manière équilibrée.

Il y a de cela plus de douze ans, Charles Taylor, en tant que coprésident de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, a écouté des milliers de résidents du Québec s'exprimer quant à leurs espoirs et aspirations. Il a



mentionné lors d'une entrevue avec Le Délit:

« [la] quasi-totalité des nouveaux arrivants ne veut que s'intégrer. Durant la Commission, lorsque nous demandions à ces gens la raison de leur venue au Québec, ils nous répondaient deux choses : la liberté et le travail. »

Le travail nous permet à tous, Québécois d'expression anglaise ou francophone, de bâtir une vie meilleure pour nous-mêmes, pour nos familles et pour nos communautés. La liberté est la plate-forme la plus vaste qui rend tout cela possible.

PERT croit que le projet de loi 96 serait amélioré avec l'inclusion de mesures concrètes, élaborées dans ce document, visant à promouvoir les perspectives de travail et la jouissance de liberté de tous les Québécois. Notre souhait est que le gouvernement adopte nos recommandations. Nous sommes certains que ce geste servira à unir les Québécois dans une vision commune de notre réussite sociale et économique future.



Ouvrages cités

Alhmidi, M. (2021, October 21). Ontario to make it easier for immigrants to work in their professions. CTV News. Retrieved from <https://toronto.ctvnews.ca/ontario-to-make-it-easier-for-immigrants-to-work-in-their-professions-1.5632180>

Angus Reid Institute. (2021, October 8). Divergent bilingualism, linguistic anxieties, and Bill 96. Retrieved from <https://angusreid.org/bilingualism-french-bill-96/>

Bill 96, An Act respecting French, the official and common language of Québec. (2021). 42nd Legislature, 1st Session, Québec. Retrieved from <http://www.assnat.qc.ca/en/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-96-42-1.html>

Bourhis, R. Y., & Sioufi, R. (2021) « Anglophone and Francophone Desire to Stay or Leave Quebec: A Study of Quebec-Born Undergraduates in Montreal » In L. O'Donnell, P. Donovan, & B. Lewis (Eds.), *The Charter: Bill 101 and English-speaking Quebec*. Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1v7zcqp>

Cambridge University Press. (2018, January). How long does it take to learn a foreign language? Retrieved from <https://www.cambridge.org/elt/blog/wp-content/uploads/2018/10/How-long-does-it-take-to-learn-a-foreign-language.pdf>

Canadian Heritage. (2011, June). A Portrait of the English Speaking Communities of Quebec. Government of Canada. Retrieved from https://www.ic.gc.ca/eic/site/com-com.nsf/eng/h_01229.html

Chamber of Commerce of Montreal. (2021, October 6). Réforme de la Charte de la langue française, un tournant majeur à réussir. Retrieved from <https://www.ccm.ca/en/media/taxation-economics/reforme-de-la-charte-de-la-langue-francaise-un-tournant-majeur-a-reussir-in-french-only/>

Conseil du patronat du Québec. (2021, September 30). Commentaires du CPQ dans le cadre des consultations particulières et audiences publiques sur le projet de Loi no 96 : Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Retrieved from <https://www.cpq.qc.ca/fr/publications/memoires-et-etudes/commentaires-du-cpq-dans-le-cadre-des-consultations-particulieres-et-audiences-publiques-sur-le-projet-de-loi-no-96-loi-sur-la-langue-officielle-et-commune-du-quebec-le-francais/>

Crossland, C., & Brown, D. (2021, April 27). Factors in the regional retention of graduates from health and social services programs: Results of the 2019 and 2020 surveys of health and social services career program students at English colleges in Quebec. Retrieved from John Abbott College website: <https://departments.johnabbott.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/Retention-Survey-Final-Report-April-27-2021.pdf>

Demie, F. (2013). English as an additional language pupils: How long does it take to acquire English fluency? *Language and Education*, 27(1), 59-69. <https://doi.org/10.1080/09500782.2012.682580>

Gouvernement du Québec. (2021a). Une vision économique ambitieuse - Un Québec qui gagne. Retrieved from https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/premier-ministre/politiques_orientations/Vision_economique.pdf



Ouvrages cités

Gouvernement du Québec. (2021b). Opération main-d'œuvre. Retrieved December 21, 2021, Retrieved from https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/documents/RA_operation_mainoeuvre.pdf?1638290208

Hakuta, K., Butler, Y. G., & Witt, D. (2020, January). How long does it take English learners to attain proficiency? Retrieved from The University of California Linguistic Minority Research Institute website: <https://escholarship.org/uc/item/13w7m06g>

Hebdo Rive Nord. (2021, September 30). La pénurie de main-d'œuvre s'accroît au Québec. Retrieved from <https://www.hebdorivenord.com/article/2021/09/30/la-penurie-de-main-d-%C5%93uvre-s-accro%CC%80t-au-quebec>

Institut national de santé publique du Québec. (2021, December 21). Données COVID-19 au Québec. Gouvernement du Québec. Retrieved December 21, 2021, from <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees>

Le Devoir. (2021, October 19). Revoyez Le discours d'ouverture de François Legault pour la 42e législature. Retrieved from <https://www.ledevoir.com/videos/641301/en-direct-le-discours-d-ouverture-de-francois-legault-pour-la-42e-legislature>

Lofaro, J. (2021, May 12). Most Quebec small businesses opposed to expansion of French language: Poll. CTV News. Retrieved from <https://montreal.ctvnews.ca/most-quebec-small-businesses-opposed-to-expansion-of-french-language-poll-1.5424778>

Lévesque, R. (1968). Option Québec. Montréal: Éditions de l'Homme.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2019). Plan stratégique 2019-2023. Gouvernement du Québec. Retrieved from https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-strategique/PL_strategique_2019-2023_integral_MIFI.pdf?1575484951

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2021, October). Bulletin sur le marché du travail au Québec. Gouvernement du Québec. Retrieved December 21, 2021, from <https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00-imt-BMT-2021-10.pdf>

Morasse, M. (2021, September 9). Pénurie d'infirmières dans le réseau. Une question de formation ou de rétention ? La Presse. Retrieved from <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2021-09-09/penurie-d-infirmieres-dans-le-reseau/une-question-de-formation-ou-de-retention.php>

Provincial Employment Roundtable. (2020) Closing the 12K gap: Improving employment for Quebec's English community. Retrieved from http://pertquebec.ca/wp-content/uploads/2021/02/Conference_Report_-_English.pdf

Rinderle, P. (2021, March 9). The political philosophy of European subsidiarity. E-International Relations. Retrieved from <https://www.e-ir.info/2021/03/09/the-political-philosophy-of-european-subsidiarity/>

Scotiabank Economics. (2021, November 18). Miracle on Saint-Laurent Street. Retrieved from <https://www.scotiabank.com/ca/en/about/economics/economics-publications/post.other-publications.the-provinces.quebec-ontario-q2-gdp--november-18--2021-.html>



Ouvrages cités

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise. (2019, September). Gouvernement du Québec. Building bridges: Activity report of the Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, 2017-2019.

Sherwin, C. (2019, November 28). 50 years later: No progress integrating English-speakers into Quebec civil service. CTV News. Retrieved from <https://montreal.ctvnews.ca/50-years-later-no-progress-integrating-english-speakers-into-quebec-civil-service-1.4705495>

Statistics Canada. (2021). Job vacancies and average offered hourly wage by occupation (minor group), quarterly, unadjusted for seasonality. (Table 14-10-0356-02). <https://doi.org/10.25318/1410035601-eng>

Tardif, S. (2019, February 26). « Il nous faut de la sensibilité » entrevue avec le professeur émérite Charles Taylor. Le Délit. Retrieved from <https://www.delitfrancais.com/2019/02/26/il-nous-faut-de-la-sensibilite/>

YES Montréal. (2017). Employment in the Québec regions: Needs assessment study. Retrieved from <https://casa-gaspe.com/wp-content/uploads/2019/10/Youth-YES-employment-regions-2017.pdf>

